



Investment
Managers

PART OF
BNP PARIBAS
GROUP

AXA Investment Managers Paris S.A.

Société Anonyme

Siège social : Tour Majunga, La Défense 9, 6, place de la Pyramide,
92800 Puteaux,
France
R.C.S. Nanterre : 353 534 506
(la « **Société** »)

agissant en sa qualité de société de gestion de portefeuille d'
AXA IM Fixed Income Investment Strategies
Fonds commun de placement luxembourgeois
(le « **Fonds** »)

15 décembre 2025

LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.

Chers porteurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la Société (les « **Administrateurs** » ou, ensemble, le conseil d'administration, également dénommé le « **Conseil** ») ont décidé d'apporter un certain nombre de modifications au prospectus du Fonds (le « **Prospectus** ») et au règlement de gestion (le « **Règlement de gestion** ») du Fonds, en raison de la restructuration envisagée d'AXA Investment Managers (« **AXA IM** ») et des conséquences qui en découlent pour la Société de Gestion du Fonds (telle que définie ci-après) et pour un prestataire de services du Fonds.

*Sauf indication contraire dans le présent avis, les mots et expressions employés ci-après auront la même signification que dans le prospectus (« **Prospectus** »).*

Après avoir entamé des négociations exclusives le 1^{er} août 2024, AXA S.A. a accepté de vendre AXA IM, l'activité de gestion d'actifs d'AXA, à BNP Paribas (« **BNPP** ») (« **Transaction** »).

La Transaction se déroule en deux temps :

- le 1^{er} juillet 2025, l'actionnaire majoritaire d'AXA Investment Managers Paris S.A. (« **AXA IM Paris** » ou la « **Société de gestion** ») est passé d'AXA S.A. à BNP Paribas S.A. ;
- le 31 décembre 2025 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), AXA IM Paris sera fusionnée avec BNP Paribas Asset Management Europe (« **BNPP AM** »), une entité appartenant à AXA IM impliquée dans la gestion du Fonds (listée ci-dessous - l'**« Entité AXA IM »**) sera fusionnée avec son entité correspondante au sein du groupe BNPP, et les succursales d'AXA IM Paris seront transférées, par l'effet des fusions, à leurs succursales correspondantes de BNPP AM (cette partie de la Transaction étant désignée comme la « **Migration** »).

BNPP AM est une société de droit français, dont le siège social est situé 1 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 319 378 832, et enregistrée en tant que société de gestion de portefeuille auprès de l'AMF sous le numéro d'agrément GP 96002, délivré le 19 avril 1996.

Les impacts de la Migration sur le Fonds sont détaillés ci-dessous.

Le Conseil confirme que, d'un point de vue pratique, la Migration n'entraînera aucune perturbation des flux opérationnels actuellement en place et n'entraînera aucun coût supplémentaire pour vous.

Les coûts liés à la Migration seront pris en charge par la Société de gestion.

1. **Changement de la Société de gestion du Fonds**
2. **Changement de prestataire de services**
3. **Mise à jour de la documentation du Fonds**

1. Changement de la Société de gestion du Fonds

A la suite de la Migration, AXA IM Paris sera absorbée et remplacée par BNPP AM à compter de la Date d'entrée en vigueur (le « **Changement de Société de gestion** »). BNPP AM assumera donc le rôle de société de gestion du Fonds, avec tous les droits, obligations et responsabilités associés et qui sont transférés de plein droit.

L'adresse postale de la Société de Gestion du Fonds restera Tour Majunga, La Défense 9, 6, place de la Pyramide, 92800 Puteaux, France.

Le changement de Société de gestion n'aura aucune incidence importante sur le Fonds ou ses porteurs de parts.

En particulier, BNPP AM assurera la continuité de l'activité actuelle et de l'opérabilité en ce qui concerne la gestion du Fonds, qui continuera de s'appliquer avec le même niveau élevé d'exigence que le Fonds et ses actionnaires sont en droit d'attendre à la suite de la Migration.

En conséquence, les politiques actuelles d'AXA IM Paris continueront à s'appliquer, et il n'y aura pas de changement dans les frais de gestion et les stratégies d'investissement ou les objectifs poursuivis par le Fonds. Afin d'éviter toute ambiguïté, les méthodologies ESG mises en place par AXA IM Paris, qui peuvent être différentes de celles de BNPP AM, continueront d'être mises en place par BNPP AM pour le Fonds après la Date d'entrée en vigueur.

En outre, l'autorité décisionnelle relative au Fonds est maintenue à des niveaux équivalents, les flux de travail opérationnels se poursuivent sans interruption, et les contacts avec les clients et les normes de service sont maintenus aux mêmes niveaux élevés d'exigence que ceux les actuels.

Par conséquent, il est prévu qu'à la Date d'entrée en vigueur, la gestion quotidienne du Fonds se poursuive sans diminution de la qualité ou de l'efficacité et sans impact matériel sur le processus d'investissement, les objectifs, les stratégies, la gestion des risques ou les profils de risque des Compartiments.

Le Changement de Société de gestion n'aura pas d'impact matériel sur votre investissement et n'entraîne pas d'augmentation des frais. Cette modification prendra effet à la Date d'entrée en vigueur).

2. Changement de prestataire de services

Suite à la Migration, et à compter de la Date d'entrée en vigueur, l'Entité AXA IM suivante sera fusionnée avec son entité correspondante au sein de BNPP AM, comme suit (le « **Changement de Prestataire de services** ») :

Fonction	Entité actuelle	Nouvelle entité à partir de la Date d'entrée en vigueur
Agent de prêt et de mise en pension de titres par sous-délégation	AXA Investment Managers IF	BNP Paribas Dealing Services

Les autres prestataires de services du Fonds resteront les mêmes.

Le Changement de Prestataire de services n'aura pas d'impact significatif pour le Fonds ou ses porteurs de parts, pour les mêmes raisons que celles exposées ci-dessus et, en particulier, il n'y aura pas de changement en matière de politiques, frais, risques de gestion, profil de risque, processus d'investissement, stratégies d'investissement ou d'objectifs poursuivis par le Fonds.

Le Changement de prestataire de services n'aura pas d'impact matériel sur votre investissement et n'entraîne pas d'augmentation des frais. Cette modification prendra effet à la Date d'entrée en vigueur).

3. Mise à jour de la documentation du Fonds

En conséquence de ce qui précède et sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), le Prospectus et les Documents d'Informations Clés (Investisseurs) pertinents (DIC(I)) seront mis à jour afin de refléter le changement de Société de Gestion et le changement de Prestataire de Services, notamment :

- Mise à jour dans le Prospectus des références à AXA IM Paris en tant que Société de gestion et des informations sur la société BNPP AM en tant que nouvelle Société de gestion ;
- Mise à jour des différentes références à l'Entité AXA IM énumérées au point 2. ci-dessus dans la partie principale du Prospectus ;
- Remplacement, le cas échéant, de la référence aux entités du groupe AXA IM par une référence aux entités du groupe BNPP AM Holding ;
- Le cas échéant, clarification dans la partie principale du prospectus du fait qu'AXA IM fait partie du groupe BNPP ; et
- Insertion d'une sous-section « Conflits d'intérêts » dans la section « Gestion du Fonds ».

Le Règlement de gestion sera également mis à jour afin de refléter le changement de Société de gestion et le changement de Prestataire de services.

En outre, des changements cosmétiques mineurs et des clarifications seront apportés au Règlement de gestion et au Prospectus.

Ces changements prendront effet à la Date d'entrée en vigueur.

* *

Une copie du Prospectus révisé et des DIC(I), le cas échéant, sera mise à disposition gratuitement au siège social de la Société et sur la page <https://funds.axa-im.lu/fund-centre>.

* *

À l'attention des actionnaires belges :

Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du Compartiment concerné, la demande de rachat en question peut être adressée au service financier situé en Belgique : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C b320, 1000 Bruxelles. Le présent Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les DIC(I) (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier de Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le Document d'Information Clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

AXA Investment Managers Paris S.A.